

Commission de Suivi de Site (CSS)

MONACO LOGISTIQUE

commune De Carros

réunion du 19 février 2025

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 13 SEPTEMBRE 2023

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

GENEY Jean-Claude	SOUS-PREFET DE GRASSE	Présent
ASTIER Olivier	DREAL, CHEF DE L'UNITE DEPARTEMENTALE 06-83	Présent
VERRON Maëlle	DREAL, UD 06-83, INSPECTRICE DE L'ENVIRONNEMENT	Présente
LEFEBVRE Eric	DDTM 06	Représenté
FAJARDI Véronique	DDPP	Présente
MIHOUBI Marie	ARS	

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

BERNARD Yannick	CONSEIL DEPARTEMENTAL	
DENOYELLE Stéphanie	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	
BERNARD Yannick	MAIRIE DE CARROS	

Suppléants

GUIT NICOL Pascale	CONSEIL DEPARTEMENTAL	
HEURA Philippe	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	
SERVELLA Alain	MAIRIE DE CARROS	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »

HMAMOU Morad	MONACO LOGISTIQUE	Présent
CANARI Yoann	MONACO LOGISTIQUE	Présent
TRABE-CHIHA Leïla	MONACO LOGISTIQUE	Présente

Suppléants

MARION Damien	MONACO LOGISTIQUE	
MALTESE Fabien	MONACO LOGISTIQUE	
BIZI Johanne	MONACO LOGISTIQUE	

COLLEGE « SALARIES »

BRAIECH Nesradine	MONACO LOGISTIQUE	Présent
--------------------------	-------------------	---------

Suppléant

CHIBOUT Christophe	MONACO LOGISTIQUE	
---------------------------	-------------------	--

COLLEGE « RIVERAINS »

BROCH Nadine	GADESCA	Présente
LEVI Jean-Pierre	ASLLIC	
LOKHATE Eric	GARDA CARROS	
CUOCO Michel	FNE 06	

Suppléants

LORENZI Frédérique	GADESCA	
REVAULT Michel	ASLLIC	

COSQUER Christophe	GARDA CARROS	
LE BOULANGER Philippe	FNE 06	Présent

PERSONNES QUALIFIEES

POURTAIN Eric	CYPRES	
TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
GIUSTI Jérôme	SDIS 06	

Autres Présents non désignés

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

BRUNO Elisabeth	SOUS-PREFECTURE DE GRASSE	Présente
VERRON Maëlle	DREAL 06	Présente

COLLEGE « RIVERAINS »

SOCHALA Brigitte	ACME	Présente
-------------------------	------	----------

QUORUM

Membres : 16

Quorum : 8

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT : (12 VOIX / MEMBRE)	3 PRESENTS - 1 POUVOIR / 5 MEMBRES	48 VOIX / 60
COLLEGE COLLECTIVITES : (20 VOIX / MEMBRE)	1 PRESENTS - 0 POUVOIR / 3 MEMBRES	20 VOIX / 60
COLLEGE EXPLOITANT : (20 VOIX / MEMBRE)	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 3 MEMBRES	60 VOIX / 60
COLLEGE SALARIES : (60 VOIX / MEMBRE)	1 PRESENT - 0 POUVOIR / 1 MEMBRE	60 VOIX / 60
COLLEGE RIVERAINS / ASSO PROTECTION ENV : (15 VOIX / MEMBRE)	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 4 MEMBRES	45 VOIX / 60

TOTAL : 11 PRESENTS - 1 REPRESENTE = 12 MEMBRES (SOIT 233 VOIX) / 16 MEMBRES (300 VOIX).

La Commission de Suivi de Site peut délibérer valablement.

La réunion débute à 10h05

Monsieur le Sous-Préfet introduit la séance, Madame Trabe-Chiha précise que l'entreprise a pour projet d'ouvrir une entité à Vitrolles et une filiale en Tunisie, plus précisément à Tunis pour sa proximité avec le port de Rades.

BILAN ANNUEL DE LA SOCIETE MONACO LOGISTIQUE

Mme TRABE-CHIHA ET M. HMAMOU présente un diaporama (en annexe).

Quelques explications :

Monaco Logistique a été fondé en 1997, nous possédons des entrepôts à Nice et transportons nos marchandises par voie routière, voie maritime et voie aérienne.

Point sur la défense incendie

Les cellules de stockage sont équipées de systèmes d'extinction automatique. Pour les produits non dangereux, les cellules sont équipées de systèmes de sprinklage, qui diffusent de l'eau pour éteindre les incendies. Quant aux cellules contenant des produits dangereux, elles sont dotées de systèmes de mousse à haut foisonnement, qui forment une couche isolante pour étouffer les flammes et empêcher la propagation du feu.

Tout le site se trouve sur rétention.

Les poteaux incendies sont vérifiés une fois par an, les rétentions sont nettoyées régulièrement. Le plan ETARE, élaboré par et pour le SDIS en collaboration avec Monaco Logistique, permet aux sapeurs-pompier de pouvoir intervenir au plus vite sur le site et de façon précise et efficace, il se trouve dans chaque véhicule du SDIS.

Concernant la fuite qui a eu lieu en juin sur un poteau incendie il s'agissait d'une rupture de canalisation qui a été réparée immédiatement.

Monsieur Astier : *Quelle était la cause de cette fuite ?*

Monsieur Hmamou : *La rupture a eu lieu après le compteur, c'est-à-dire sur notre propriété, nous savons qu'une thermo soudure a cédé sur un tuyau en PVC mais nous n'avons pas d'explication plus précise.*

Monsieur Astier : *Est-il habituel que les canalisations pour l'alimentation en eau des dispositifs de défense incendie soient équipées de tuyaux en PVC ?*

Monsieur Giusti (SDIS) : *En général les tuyaux sont en acier car la pression est importante sur ce type de réseau. Les tuyaux en acier diminuent la vulnérabilité de l'installation aux mouvements de terrain qui peuvent créer des tensions.*

Monsieur Astier : *Il serait intéressant d'examiner la vulnérabilité des canalisations en PVC utilisées dans la défense incendie.*

Monsieur Hmamou : *A l'époque où le matériel avait été installé nous avons suivi les recommandations qui nous avaient été données.*

Monsieur le sous-préfet : *Est-ce la première fois que ce type d'incident se produit ?*

Monsieur Hmamou : *Oui.*

Monsieur le sous-préfet : *Si cela se reproduit il faudra effectivement évaluer l'utilisation de canalisation en PVC pour cet usage.*

Monsieur Hmamou : *Nous réalisons des tests de pression chaque année.*

Monsieur Astier : *Vous avez donc des résultats pour les 15 dernières années, il pourrait être intéressant de regarder cet historique pour voir quelles ont été les variations de pression sur le réseau. Quelle est la pression aujourd'hui ?*

Monsieur Hmamou : *Autour de 10 bar.*

Monsieur Astier : *Cela paraît important, sauf erreur et sous le contrôle du SDIS, normalement la pression au niveau des poteaux incendie se situe plutôt autour de 2 à 3 bar maximum.*

Monsieur Hmamou : *Le compteur et le disconnecteur permettent de limiter les coups de bélier.*

Discussion sur les visites d'inspection

Monsieur le sous-préfet : *Vous n'avez pas parlé des visites d'inspections de la DREAL lors de votre présentation. Pouvez-vous en dire un mot ?*

Monsieur Hmamou : *Nous avons reçu des visites régulières de la DREAL depuis notre passage en SEVESO seuil haut. Cette année nous avons eu une inspection en juillet concernant la traçabilité de nos déchets et notre Plan d'Opérations Internes (POI). Une mise en conformité de la traçabilité des déchets nous a été demandée. Nous produisons peu de déchets sur le site, il s'agit principalement de bois, de carton et de plastique. Nous avons très occasionnellement des déchets dangereux provenant des séparateurs d'hydrocarbures.*

Toutes les informations concernant nos déchets sont suivies par Véolia mais nous n'avons pas pu donner toutes les informations à la DREAL lors de l'inspection. Nous avons rectifié cela afin de pouvoir accéder au suivi de nos déchets.

Pour illustrer cet écart, nous avons eu en 2023 un fut d'hydrocarbure qui s'était percé sur notre site. Nous avons dû gérer les déchets résultant de cet incident. Nous avons procédé à leur rétention puis avons fait intervenir une société spécialisée, nous n'avons ensuite pas correctement tracé le devenir de ces déchets.

Concernant le POI, nous devons apporter des précisions dans le document et cela a été fait.

Il y avait également une demande de mise en conformité avec la nouvelle réglementation post Lubrizol demandant à l'exploitant d'avoir la capacité de réaliser les premiers prélèvements environnementaux immédiatement après accident. Pour répondre à cette demande nous avons externalisé cette tâche à une société qui dispose d'une astreinte capable d'intervenir à tout moment. Cette prestation inclue également la gestion du matériel pour notre site.

Monsieur le sous-préfet : où se trouve ce prestataire ? D'où partent les préleveurs ?

Monsieur Hmamou : Le siège se trouve à Marseille et les préleveurs se trouvent dans le Var, ils doivent pouvoir se rendre sur notre site en moins de 3 heures.

Monsieur le sous-préfet : Y-a-t'il un délai maximal réglementaire pour la réalisation des prélèvements ?

Monsieur Astier : Non la réglementation n'impose pas un délai précis d'intervention, cependant l'intervention doit être réalisée dans un délai suffisamment court pour que le prélèvement soit pertinent.

Madame Broch : Comment les prélèvements sont-ils effectués en cas d'incendie ?

Monsieur Hmamou : Les prélèvements peuvent être effectués en l'air sans que le préleveur n'ai à s'exposer.

Point sur la gestion des risques extérieurs au site

Madame Fajardi : Comment le risque sismique est-il abordé dans le POI ?

Monsieur Hmamou : L'adaptation du site au risque sismique a été faite en amont, nous avons notamment construit un mur pour protéger Elis, notre voisin, en cas d'incendie causé par un séisme. En effet, si un séisme de grande ampleur survenait des racks pourraient tomber et générer un feu. Nous avons également formé le personnel à réagir en cas de séisme.

Madame Farjadi : Le bassin de rétention permettrait-il d'éviter la propagation du feu en cas de séisme ?

Monsieur Astier : Théoriquement oui, le bassin de rétention doit résister aux séismes puisque les constructions doivent répondre à certaines règles parasismiques.

Monsieur le sous-préfet : Il faut cependant noter que les normes parasismiques ne sont pas une assurance tout risque. Il n'est pas possible de connaître à l'avance l'intensité d'un séisme.

Madame Broch : Quel centre de secours serait susceptible d'intervenir en cas de sinistre sur le site ?

Monsieur Giusti : En fonction du sinistre, les centres de secours de Carros, Nice et Grasse pourraient être mobilisés.

Madame Broch : Comment vous protégeriez vous en cas d'incendie dans le massif voisin ?

Monsieur Hmamou : Le bâtiment est en béton, il est donc résistant à un feu provenant de l'extérieur, concernant les actions de lutte nous sommes dépendants des actions du SDIS et de la commune dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Monsieur Servella : Les plus gros dangers pour le site sont le risque sismique et le risque inondation.

Discussion sur la résistance des bâtiments à l'incendie

Monsieur Servella : Le toit du bâtiment est-il conçu pour résister au feu ?

Monsieur Hmamou : Le toit est conçu pour résister 30 minutes, qui est le temps nécessaire pour évacuer les personnes, il doit ensuite céder afin de laisser la chaleur et la fumée s'évacuer.

Monsieur Canari : Toutes les cellules sont équipées de spinklers, un incendie serait normalement automatiquement éteint en 3 minutes.

Monsieur le sous-préfet : Pourquoi les murs extérieurs ne sont capables de résister que deux heures ?

Monsieur Astier : L'objectif est d'éviter l'incendie généralisé du bâtiment suite à un départ de feu dans l'enceinte d'une des cellules, de ce fait la résistance des murs extérieurs est définie selon cet objectif.

Monsieur Giusti : Sur la majorité des entrepôts les murs coupe-feu sont capables de résister seulement deux heures, y compris pour les murs intérieurs.

Monsieur Hmamou : Pour prévenir la propagation d'un incendie hors du bâtiment, nous avons mené une étude de flux thermique. Cette étude a permis de déterminer le volume de stockage à partir duquel le flux thermique dépasse une certaine puissance aux limites du site. Nous ne devons pas dépasser cette limite.

Monsieur Canari : A savoir que même si nous stockions le maximum de palettes que nous pouvions en cellule 4, où se trouvent nos produits dangereux, nous n'atteindrions pas le volume du seuil SEVESO seuil haut.

Monsieur Hmamou : Concernant le risque inondation nous avons fait réaliser des études de sols qui ont montré que notre entrepôt ne perturbait pas l'écoulement du Var.

Madame Lorenzi : Le Var induit un risque d'inondation important, notamment en lien avec les embâcles.

Monsieur Servella : Lors de la tempête Alex un embâcle avait cédé et toute la nappe était descendue.

Monsieur Hmamou : Nous sommes isolés du sol et ne devrions pas être impactés par les variations de la nappe.

Point sur le projet de plan ETARE et discussion sur le PPI et les exercices

Monsieur le sous-préfet : Ce site n'avait pas de plan ETARE jusqu'à présent ?

Monsieur Giusti : Non.

Monsieur Le Boulanger : Des simulations sur le risque inondation et le risque sismique ont-elles été réalisées ?

Monsieur Giusti : Les exercices d'ampleur sont à l'initiative de la préfecture. Habituellement les exercices que nous réalisons avec Monaco Logistique concerne plutôt le risque d'incendie interne.

Madame Fajardi : La préfecture a réalisé un exercice sur le risque sismique il y a peu, la commune de Carros y a participé.

Monsieur Servella : A noter que le PCS de la commune de Carros a été mis à jour récemment.

Monsieur Le Boulanger : Il est important de réaliser ce type d'exercice pour la coordination interservices.

Monsieur le sous-préfet : Un exercice majeur nécessite plusieurs mois d'organisation. Plusieurs exercices sont prévus cette année dans le département concernant les risques majeurs. Cependant nous ne pouvons pas mobiliser fréquemment trop de personnel pour des exercices, les effectifs ne nous le permettent pas.

Monsieur Astier : Un PPI est obligatoire sur tous les sites SEVESO seuil haut. Il y a beaucoup de PPI à élaborer dans les Alpes Maritimes. Actuellement le PPI de l'aéroport de Nice est en cours de rédaction, il s'agit d'un dossier long et complexe. Les travaux sur le PPI de Monaco Logistique pourront démarrer lorsque le PPI de l'aéroport aura été finalisé et testé, un exercice d'ampleur pourra ensuite être réalisé sur la base du PPI validé.

A noter que le PPI appréhende les scénarios générés par le site et non les scénarios provoqués par un élément externe tel que le séisme ou l'inondation.

Concernant les délais de réalisation de ces plans, je rejoins les propos de Monsieur le sous-préfet concernant les limites des ressources des services de l'État, que ce soit au sein de la DREAL qu'au niveau des services de la préfecture en charge de l'élaboration des PPI. En effet le département dispose de 12 inspecteurs pour environ 200 installations classées soumises à autorisation ou enregistrement. Suivant les années, un inspecteur doit réaliser au minimum 22 à 25 inspections par an. De plus, le service qui élabore les plans d'urgence à la préfecture, dont les PPI, est gréé de moins de cinq personnes actuellement pour une vingtaine de plans à élaborer par an.

Madame Broch : Il est important que les citoyens sachent cela. Il y a aussi beaucoup à faire sur la culture du risque sur laquelle nous constatons de grosses lacunes.

Monsieur le sous-préfet : En effet, tout le monde a un rôle à jouer.

BILAN DES ACTIONS DE LA DREAL

Mme VERRON présente un diaporama (en annexe).

Visite n°1 : Monaco Logistique a transmis des éléments en réponses qui pourront faire l'objet d'une visite en 2025.

Visite n°2 : Comme précisé par Monaco Logistique dans sa présentation l'état du stockage des différents produits était incomplet, ce qui a donné lieu à une mise en demeure de l'exploitant. Les éléments de réponses attendus pour faire suite à cette mise en demeure nous ont été transmis dans les délais et seront examinés lors de la prochaine inspection.

Il n'y a pas eu d'instruction cette année, Monaco logistique ne nous a transmis aucune demande de modification sur le site.

Le site de Monaco Logistique est réactif aux sollicitations de la DREAL, ce qui est un point positif.

Madame Broch : Je suis rassurée par le fait qu'aucune manipulation ne soit réalisée sur les produits. Les sites manipulant des produits dangereux ne devraient pas être implantés près des cours d'eau. Il n'est pas responsable de la part des autorités de donner des autorisations allant dans ce sens.

Monsieur Astier : C'est pour cela que des études sont réalisées, afin de savoir si un site est acceptable ou non dans son environnement.

Monsieur Servella : La mairie de Carros a voté pour l'augmentation du stockage et dont le passage en SEVESO seuil haut car cela signifie que le site est plus contrôlé qu'auparavant.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 11h45.

Le Président de la CSS



Jean-Claude GENEY
Sous-Préfet de l'arrondissement de Grasse